



APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET

----- \$\$\$\$\$\$ -----

Agence :	Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) de la CEDEAO
Projet :	Programme d'appui à la commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest-Phase II (PACBAO II)
Source de financement :	Coopération suisse (DDC)
Méthode de sélection :	Sélection de Consultant / Agence de Communication
Référence de la sélection :	ARAA/PACBAO II/2026/AMI/028
Objet :	Recrutement d'un consultant / Agence de communication pour la production de vidéos interactives et d'audio d'information et de sensibilisation sur les normes sanitaires et phytosanitaires en Afrique de l'Ouest
Date de publication	15 octobre 2026
Date de limite :	06 novembre 2026 à 23 H 59 GMT

1. CONTEXTE GÉNÉRAL

Le commerce transfrontalier régional de bétail (bovins, ovins, caprins, et camelins) pèse très lourd dans la balance commerciale des pays sahéliens. Il représente souvent la deuxième ou la troisième exportation en valeur, derrière les métaux précieux (or, uranium), le pétrole et le coton. Sur la base d'un taux d'exploitation de l'ordre de 12% pour les bovins et 30% pour les petits ruminants, l'offre annuelle de bétail (nombre d'animaux vendus pour l'abattage dans le pays ou à l'export) est estimée entre 9,5 millions de bovins, 32,1 millions d'ovins et 37,0 millions de caprins pour l'ensemble des 6 pays sahéliens (ProDoc PACBAO, 2023). Ce sont généralement les animaux présentant un bon état d'embonpoint qui sont exportés (taureaux et bœufs), tandis que les vaches de réforme, vieilles et maigres, sont destinées uniquement au marché intérieur des pays producteurs. Ces exportations répondent principalement à la demande des grandes villes des pays côtiers tels que le Nigéria, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Sénégal et, dans une moindre mesure, le Bénin et le Togo.

Le programme d'appui à la commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest (PACBAO) a été conçu pour stimuler le commerce intrarégional du bétail et de la viande, afin de contribuer à la sécurité alimentaire d'une population sous-régionale jeune avec la plus forte dynamique de croissance au monde. Il s'agit spécifiquement de satisfaire les besoins en viande rouge et produits carnés dérivés via le développement des chaînes de valeur bétail/viande régionales.

Lancé en juillet 2018 grâce à la signature d'un accord financier entre la CEDEAO et la direction du développement de la Coopération Suisse (DDC) sous forme d'une contribution financière à la mise en œuvre de la politique agricole régionale (ECOWAP) et de son programme opérationnel (PRIASAN, 2016-2025), la première phase d'exécution du programme PACBAO s'est achevée le 30 juin 2023. Grâce aux enseignements tirés de la mise en œuvre, une seconde phase du PACBAO a été formulée durant le processus de clôture de la première phase. Conçu de manière participative, collaborative et inclusive grâce à l'appui d'un consultant par l'ARAA, le document technique final de formulation a été soumis et validé par l'ensemble des acteurs régionaux de la filière bétail/viande régionale en septembre 2023.

La seconde phase du programme (PACBAO-2) est le fruit d'une contribution financière de la DDC à l'instar de la première phase. Sa mise en œuvre couvrira l'ensemble des pays de la CEDEAO plus le

Burkina Faso, le Mali, le Niger, la Mauritanie et le Tchad. Elle durera 4 années de décembre 2024 à octobre 2028.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PTBA 2026, notamment de la composante 1 du programme intitulé « Modernisation du commerce intrarégional du bétail et de la viande », l'une des principales activités prévues est l'appui à la mise en œuvre de la réglementation sur la santé animale et la sécurité sanitaire des produits d'élevage. Il s'agit d'un appui pour la diffusion et l'appropriation des textes sous-régionaux et internationaux pertinents sur les normes Sanitaires et Phytosanitaires (SPS). Ces dernières garantissent la qualité des produits agrosylvopastoraux et halieutiques, protègent la santé publique et facilitent l'accès aux marchés régionaux et internationaux. Les différents textes visés pour la mise en œuvre de cette sous-activité du programme sont :

- Règlement n° 007/2007/CM/UEMOA du 06 avril 2007 relatif à la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments dans l'UEMOA ;
- Le règlement harmonisé C/REG.21/11/10 relatif aux règles structurelles et opérationnelles en matière de santé végétale, de santé animale et de sécurité alimentaire dans l'espace de la CEDEAO ;
- Traité révisé de la CEDEAO ;
- Accord SPS de l'OMC ;
- Accord de facilitation des échanges de l'OMC
- Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce ;
- Normes et directives du Codex ;
- Codes et lignes directrices de WAHO sur la santé des animaux terrestres et des animaux aquatiques ;
- Code de l'OMS (Code international de commercialisation des substituts du lait maternel) ;
- Accord de libre-échange continental africain (AfCFTA).

Les différents textes sont disponibles à travers le lien Drive ci-après : [AMI 028 Docs SPS](#)

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif global est de concevoir, produire et valider des outils de communication audiovisuels innovants (vidéos interactives et formats audio) afin de renforcer l'information, la sensibilisation et l'application des normes sanitaires et phytosanitaires par les acteurs de la filière agroalimentaire (bétail/viande) en Afrique de l'Ouest.

De façon spécifique, il s'agira de :

- Développer des scénarios pédagogiques imagés et simplifiés à partir des textes réglementaires SPS régionaux (CEDEAO/UEMOA) et internationaux (Codex Alimentarius, CIPV, OMSA) ;
- Produire des vidéos interactives (avec options de choix pour l'utilisateur, quiz intégrés ou scénarios à choix multiples) adaptées aux formats web et mobiles ;
- Produire des capsules audios dynamiques (podcasts, spots de sensibilisation radiophoniques) adaptées à une diffusion à large échelle, y compris en langues locales ;
- Assurer la traduction et le doublage des contenus dans les langues de travail de la région (Français, Anglais, Portugais) et/ou principales langues véhiculaires locales selon les cibles (exemple : Haoussa, Bambara, Wolof, Yoruba, Peulh) ;
- Fournir un guide d'utilisation et de déploiement technique de ces outils sur les canaux de diffusion (plateformes web, WhatsApp, radios communautaires).

3. PORTÉE DE LA MISSION ET LIVRABLES ATTENDUS

3.1. Tâches du Prestataire

Sous la supervision de l'unité régionale de coordination du PACBAO-2, le prestataire accomplira les tâches suivantes :

- **Cadrage et préproduction** : Analyse des documents de référence SPS, conduite d'entretiens de cadrage avec les experts techniques, rédaction des synopsis et storyboards (scénarios détaillés intégrant les embranchements interactifs) ;
- **Production vidéo & audio** : Tournage/Animation (2D/3D ou motion design), voix off professionnelles, intégration des couches d'interactivité technique, composition/habillage sonore ;
- **Post-production et validation** : Montage, sous-titrage, encodage multiformats et intégration des retours de l'URCP et des parties prenantes du programme PACBAO-2.

3.2. Livrables Attendus

Les livrables attendus sont :

- **Livrable 1** : Rapport de démarrage et Storyboards validés – Comportant la méthodologie technique, le calendrier d'exécution détaillé, les scripts finaux et les storyboards de chaque vidéo et audio ;
- **Livrable 2** : Versions provisoires (Drafts 1) des contenus – Intégrant l'ensemble des vidéos interactives codées/montées et des fichiers audios bruts avec voix off ;
- **Livrable 3** : Kit de communication final validé – Comportant :
 - Huit (8) (dont 3 langues officielles de la CEDEAO et 5 langues locale ci-dessus) vidéos interactives finalisées (formats web et versions légères pour diffusion WhatsApp) sur les normes SPS internationales (OMC, OMSA et FAO) ;
 - Huit (8) (dont 3 langues officielles de la CEDEAO et 5 langues locale ci-dessus) vidéos interactives finalisées (formats web et versions légères pour diffusion WhatsApp) sur les normes SPS de la CEDEAO ;
 - Huit (8) (dont 3 langues officielles de la CEDEAO et 5 langues locale ci-dessus) vidéos interactives finalisées (formats web et versions légères pour diffusion WhatsApp) sur les normes SPS de l'UEMOA ;
 - Huit (8) (dont 3 langues officielles de la CEDEAO et 5 langues locale ci-dessus) capsules audio prêtes pour la diffusion radio/podcast (formats MP3/WAV) sur les normes SPS internationales (OMC, OMSA et FAO) ;
 - Huit (8) (dont 3 langues officielles de la CEDEAO et 5 langues locale ci-dessus) capsules audio prêtes pour la diffusion radio/podcast (formats MP3/WAV) sur les normes SPS de la CEDEAO ;
 - Huit (8) (dont 3 langues officielles de la CEDEAO et 5 langues locale ci-dessus) capsules audio prêtes pour la diffusion radio/podcast (formats MP3/WAV) sur les normes SPS de l'UEMOA ;
 - Les fichiers sources éditables et un guide technique court de déploiement.

4. PROFIL DU PRESTATAIRE

Le prestataire (Agence) doit justifier des compétences suivantes :

- **Expérience avérée** : Minimum de 5 ans d'expérience dans la production audiovisuelle, le motion design, le digital learning ou la communication institutionnelle ;

- **Expertise technique** : Maîtrise des logiciels de développement de vidéos interactives (exemple : H5P, Adobe Captivate, Articulate Storyline, ou solutions de codage vidéo interactif similaires) ;
- **Connaissance sectorielle** : Une expérience préalable dans la vulgarisation de sujets complexes liés à l'agriculture, l'élevage, la sécurité sanitaire des aliments ou le commerce régional en Afrique de l'Ouest est un atout majeur ;
- **Capacité linguistique** : Capacité démontrée à produire des contenus fluides et rigoureux en Français, Anglais, Portugais et éventuellement en langues locales majeures de la sous-région ;
- **Équipement** : Disposer d'équipements de production de qualité professionnelle (studios d'enregistrement audio, stations de montage vidéo performantes).

5. CALENDRIER ET DURÉE DE LA MISSION

La durée globale d'exécution de la mission est fixée à **60 hommes - jours** de travail étalés sur une période maximale de **3 mois** à compter de la date de notification de l'ordre de démarrage.

6. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les consultants intéressés doivent soumettre un dossier comprenant :

- Une offre technique détaillée (méthodologie, chronogramme, CV de l'équipe, portfolio via liens cloud/web) ;
- Une offre financière incluant le budget global détaillé par poste de dépenses (conception, production, voix off, traduction, droits d'auteur, etc.).
- Un CV mis à jour mettant en relief les expériences similaires, accompagné des copies des diplômes et attestations de bonne fin d'exécution ;
- Une déclaration relative à la fraude et à la corruption de la DDC (en annexe).

L'ensemble des documents doit être regroupé **dans un fichier unique au format PDF (mention obligatoire)** avec la mention suivante : « **NOM CANDIDAT-Sensibilisation sur les normes phytosanitaires-AMI028-2026** ».

7. DÉPÔT DE CANDIDATURE

Les candidatures sont reçues au plus tard le **06 novembre 2026 à 23 H 59 GMT**, par **téléchargement à travers le lien suivant** : <https://bit.ly/3UhiNMP>

8. DEMANDE D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les consultants intéressés peuvent obtenir de plus amples informations en écrivant aux adresses électroniques suivantes : procurement@araa.org cc : ctienon@araa.org ; awaki@araa.org avec l'objet **Sensibilisation sur les normes phytosanitaires -AMI028-2026** ».

L'ARAA se réserve le droit de ne pas donner de suite à cet appel à candidatures.

Le Directeur Exécutif

Kanfitin KONLANI

Annexe 1 : CLAUSE ANTI-CORRUPTION DE LA DDC

Client, les fournisseurs, consultants, entrepreneurs et leurs sous-traitants doivent respecter les clauses ci-après, relatives à l'anti-corruption les plus rigoureuses durant la passation et l'exécution du présent marché.

1. Absence d'Acte de corruption : Les parties s'engagent, dans le cadre du présent contrat, à n'accorder, directement ou indirectement, aucun avantage d'aucune sorte, ni à en accepter. Tout acte de corruption ou acte illicite constitue une violation du présent contrat et justifie sa cessation et/ou la prise de toute autre mesure conformément au droit applicable.

2. Lutte contre le blanchiment et de financement du terrorisme : la Commission de la CEDEAO certifie qu'elle a mis en place des procédures et des moyens internes (GIABA) afin de prévenir, détecter et combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme conformément aux recommandations du GAFI, et qu'elle n'entre en relation, directement ou indirectement, avec aucune des personnes, groupes ou entités figurant sur l'une quelconque des listes de sanctions financières (incluant notamment la lutte contre le financement du terrorisme) des Nations unies, de l'Union européenne, de la Suisse.

En signant la Déclaration anti-corruption, les fournisseurs, consultants, entrepreneurs et leurs sous-traitants déclarent (i) qu'ils n'ont commis aucun acte susceptible d'influencer le processus d'attribution du marché au détriment du Client et notamment qu'aucune pratique anticoncurrentielle n'est intervenue et n'interviendra et que (ii) la négociation, la passation et l'exécution du Contrat n'a pas donné et ne donnera pas lieu à un acte de corruption ou de fraude.

Pour et au nom du Consultant

Signé par :

[Nom et prénom]

Le_____